

Date de la convocation : 23 octobre 2015

Présents : BANDELIER Luc ; CALVAT Lilian ; COURCIER Valérie ; DELARUE Yoran ; DOMINGUES Sandrine ; DURAND Valérie ; FABREGUES Daniel ; GAUTHEROT Sylvie ; GUILLAMO Annie ; JUAREZ Emilio ; LE BRAS Antoinette ; MARECHAL Cyril ; MÉNÉTRIER Claude ; OPPER Evelyne ; PARIS Gisèle ; PEIRERA Christelle ; PEYRARD Dominique ; PRAOM Christian ; RIOUX Christelle ; ROGNON Michel ; ROUX Thierry ; VANCAUWENBERGE Christophe ; VIENNET Alain.

Valérie COURCIER a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 h.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 17 septembre 2015

M. E. JUAREZ souhaite apporter une remarque concernant la distribution de Saône Votre Commune. Il précise que les élus avaient été destinataires dans leur casier en mairie, d'un courrier distribué le 4 août. Le 20 août était un rappel de ce premier courrier.

En réponse à l'intervention de M. A. VIENNET, M. C. MARECHAL fait la déclaration suivante :

« M. le Maire, chers collègues élus, Mesdames et Messieurs,

Je souhaiterais réagir aux propos tenus par M. VIENNET au nom du groupe opposition lors du conseil du 17 septembre. En effet, j'ai été personnellement choqué par ce discours et surtout par le vocabulaire utilisé.

M VIENNET, je ne pense pas que l'on puisse utiliser le mot « dictature », sans en assumer sa définition et sa signification et sans avoir une pensée pour toutes les personnes qui se sont battues, sont mortes et meurent encore aujourd'hui pour défendre ce droit fondamental qu'est la liberté.

Je ne vous donnerais pas de leçon d'histoire ce soir, mais je vous invite à en discuter avec nos anciens combattants lors de la prochaine cérémonie du 11 novembre qui arrive bientôt.

Je ne conteste pas votre intervention au nom de vos sympathisants. C'est votre droit et votre devoir, mais par respect pour les personnes qui ont soutenu notre liste et pour toutes ces personnes qui ont donné leur vie pour défendre la démocratie, je ne pouvais que réagir à vos propos qui sont indignes des responsabilités qui ont pu vous être confiées par le passé.

Vous souhaitez défendre la démocratie ? Très bien vous pouvez compter sur moi. Comme vous pouvez compter sur moi, et je vous l'ai déjà prouvé, lorsque vos propos et idées sont pertinents.

Mais malheureusement, je ne peux que regretter certaines de vos interventions et méthodes plus dignes d'une cours de maternelle, que de la mission et de la confiance qu'ont pu nous accorder nos électeurs respectifs.

Enfin pour terminer, j'ai une question à vous soumettre quand vous dites (je vous cite) : « notre rôle d'opposition est bien d'informer l'ensemble de vos pratiques antidémocratiques que vous utilisez encore et qui nous semblaient révolues à Saône » : est-ce là l'aveu courageux que ces pratiques étaient monnaie courante lors de votre mandat précédent ?

M. A. VIENNET répond « j'assume mes propos, je n'ai jamais fait une intervention en Conseil municipal sans donner la parole derrière moi »

M. le Maire intervient « ce que j'ai fait je l'assume également car j'estime avoir été attaqué personnellement par l'article du journal ».

Compte tenu de ces remarques et interventions, le compte-rendu du 17 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Le compte-rendu du 25 septembre est également adopté à l'unanimité.

Modification de l'ordre du jour

Modification du point 8 :

Commission administration - finances

- Le point 8 « DMB investissements, ligne de communication jeunesse et sports » est reporté.

COMMISSION URBANISME – VOIRIES ET RESEAUX DIVERS**1. Etat des demandes d'urbanisme**

Présentation du jeudi 15 octobre 2015

N° de dossier	Déclarant		Adresse du terrain	Date dépôt initial	Date limite d'instruction	Objet de la demande	Décision
	Identification						
CERTIFICAT D'URBANISME ADMINISTRATIF (CUa) / OPÉRATIONNEL (CUB)							
CUa02553215C0028	SCP CUSENIER DOUGE 28 rue de la République BP132 25014 Besançon cedex		5 Avenue de la Gare 25660 Saône	04/08/2015	03/09/2015		Simple information
CUa02553215C0029	SCP ZEDET 16 place Courbet 25290 Ornans		2 rue du Cheneau Blond 25660 Saône	12/08/2015	11/09/2015		Simple information
CUa02553215C0031	Me CHOPARD Jean-Michel - 10 rue Travot - BP 101 - 39802 POLIGNY Cedex		16 rue de la Croix de Mission	27/08/2015	26/09/2015		Simple information
CUa02553215C0032	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône		4 Route de Gennes 25660 Saône	15/09/2015	15/10/2015		Simple information
CUa02553215C0033	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône		5 C rue e la Fontaine 25660 Saône	21/09/2015	21/10/2015		Simple information
CUa02553215C0034	LAURENT-VERMOT Sylvain 27 rue du Cordier 25620 Mamirolle		3 rue francis Bouton 25660 Saône	25/09/2015	25/10/2015		En cours d'instruction
CUB02553215C0030	SCP ZEDET 16 place Courbet 25290 Ornans		Rue des Ecots	12/08/2015	11/10/2015	Construction d'une maison d'habitation de 120 m²	Certificat d'urbanisme opérationnel du 28/09/2015
DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX (DP)							
DP02553215C0032	LUX Philippe		20 rue des Frères Maire 25660 Saône	25/07/2015		Isolation extérieure, pose bardage bois, démolition balcon béton, mise en place fenêtre	En cours d'instruction - Complétude du 12/08/2015
DP02553215C0036	DROUARD François		1 Ter rue des Frères Maire	10/08/2015		Rénovation clôture existante, pose d'un portail et d'un portillon	En cours d'instruction - Complétude du 08/09/2015
DP02553215C0037	GIMENEZ Laetita		3 rue du Château 25660 Saône	26/08/2015		Rehaussement du muret existant, pose de claustras sur le muret	En cours d'instruction - Complétude du 25/09/2015
DP02553215C0039	LECAILLE Marc		15 avenue de la Gare 25660 Saône	27/08/2015		remplacement de la clôture, du portail, du portillon et des volets	En cours d'instruction - Complétude du 23/09/2015

DP02553215C0041	SCI EPHELIDIA / CAIREY-REMONNAY Sandrine	7 rue Le Pied De Roche 25660 Saône	03/09/2015		Réfection de toiture	En cours d'instruction - Complétude du 02/10/2015
DP02553215C0042	VIENNET PIERRE	10 Rue des Cras 25660 Saône	14/09/2015		Remplacement abri de jardin	En cours d'instruction - Complétude du 13/10/2015
DP02553215C0047	ETTASSI Abdenbi	30 rue Louis Pergaud 25660 Saône	02/10/2015	01/11/2015	Nouvelle construction abri de jardin	En cours d'instruction
DP02553215C0026	PASSEMARD Jacques	21 rue des Castors 25660 Saône	07/08/2015	07/09/2015	Création d'un abri de jardin	Certificat de non-opposition à la décision tacite
DP02553215C0033	BELTRAN Frédéric	28 rue Louis Pergaud 25660 Saône	29/07/2015	28/08/2015	Piscine semi-enterrée en bois naturel	Accordée
DP02553215C0034	VUILLEMIN Louis	4 route de Gennes 25660 Saône	30/07/2015	29/08/2015	Division foncière	Accordée avec prescriptions
DP02553215C0035	CASSARD Jérôme	2 bis, rue des Ronces 25660 Saône	05/08/2015	04/09/2015	Prolongation de la clôture existante et reprise des bordures suite à affaissement du terrain.	Certificat de non-opposition à la décision tacite
DP02553215C0038	COIFFURE DEVENDOME	Les Ecots 25660 Saône	27/08/2015	26/09/2015	Aménagement intérieur d'un salon de coiffure	Non soumis au droit du sol
DP02553215C0040	SCI FINANCIERE JULIEN / JULIEN François	13 rue de la Glacière 25660 Saône	03/09/2015	02/10/2015	Isolation thermique extérieure	Accordée avec prescriptions
DP02553215C0043	SERIDAH Salime	20 Rue des Pommiers 25660 Saône	15/09/2015	14/10/2015	Pose portail plus portillon	Refusée
DP02553215C0044	JAHIER Sylvie	24 Rue de la Mairie 25660 Saône	16/09/2015	15/10/2015	Restauration de toiture	Accordée
DP02553215C0045	JEANNINGROS Camille	1 Rue des Prairies 25660 Saône	18/09/2015	17/10/2015	Ravalement façade côté rue + changement 4 fenêtres + volets + ajout store	Accordée avec prescriptions
DP02553215C0046	GRAS Fabrice	26 rue Alix Champlon 25660 Saône	21/09/2015	20/10/2015	Ravalement de toiture + pose de 2 fenêtres de toit	Accordée avec prescriptions

PERMIS DE CONSTRUIRE (PC)

PC02553213C0015M1	SCI La Rocade - Représentant BERNARD Denis	Lieudit "Les Ecots" rue du Cheneau Blond 25660 Saône	09/07/2015	08/10/2015	Aire de pompage pour la défense incendie extérieure incendie, revêtement en pierre calcaire remplacé par un enduit ton pierre, bardage en teinte gris foncé Ral7022 en remplacement de la teinte gris clair Ral9006, redistribution des boutiques, réaménagement des bureaux et de la surface de vente, ajout de surface plancher (étage au niveau de l'accueil et du sas sec), modification de façades	En cours d'instruction - Prolongation de délai et complétude du 07/08/2015
PC02553215C0008	CHENU Mathieu	3 rue du Chat Perché 25660 Saône	10/09/2015	09/11/2015	Extension de la construction ossature bois. Volume toit terrasse. Aménagement d'un spa et d'une piscine.	En cours d'instruction - Complétude du 27/08/2015
PC02553215C0009	GAEC des Fièvres / HUGOT Samuel	Cornireux 25660 Saône	09/09/2015	08/12/2015	Extension d'une stabulation pour 100 vaches laitières avec fumière et fosse couverte	En cours d'instruction

PC02553215C0003m1	GAEC DES CLOUTIERS Représentant GROSHENRY Maxime	La Grange Fauconnière 25660 Saône	09/09/2015	08/12/2015	Agrandissement de la partie salle de traite de 4 ml de long	En cours d'instruction
PC02553215C0004	SCI MOHZOH représentant AMRANI Brahim et OZDEMIR Memete	3 rue de la Mairie 25660 SAONE	22/05/2015	21/08/2015	Rénovation d'une ancienne ferme avec création de 2 locaux commerciaux au RDC, 4 appartements au 1er étage et 2 appartements au 2e étage (sous les combles) - création d'ouvertures dans la façade et de fenêtres de toit - création de 2 escaliers extérieurs pour desservir les niveaux 1 et 2 et 2 locaux poubelle sous le palier.	Refus tacite - Délais de 3 mois dépassés à compter du 21/09/2015 - Absence du dépôt des pièces complémentaire s
PC02553215C0005	BAULLIER Geoffrey et CHENOU Dorine	Rue de la Gare 25660 SAONE	24/06/2015	23/08/2015	Construction d'une maison individuelle sur 3 niveaux	Accordée
PC02553215C0006	RTE SA	1 Impasse de la Caille 25660 SAONE	29/06/2015	28/09/2015	Création d'un poste de transformation 250kV/63kV	Accordée par arrêté préfectoral
PC02553215C0007	SAURON Raoul	2 rue Francis Bouton 25660 Saône	10/07/2015	09/09/2015	Construction d'un auvent en bois	Accordée avec prescriptions

AUTORISATION DE TRAVAUX (AT) POUR LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANTS DU PUBLIC (ERP)

AT02553215C0001	EHPAD Alexis Marquisert - Représentant KRUMMENACHER	10 rue du Bouleau 25660 Saône	24/07/2015	23/11/2015	Travaux d'aménagement remplacement du système de sécurité incendie (SSI) de catégorie A	En cours d'instruction
AT02553215C0002	SCI La Rocade Représentant Monsieur BERNARD	Lieudit "Les Ecots" Rue du Cheneau Blond 25660 Saône	14/08/2015	13/12/2015	Aménagement d'une boutique (Fleuriste)	En cours d'instruction
AT02553215C0003	SARL BLUE VISION	Lieudit "Les Ecots" Rue du Cheneau Blond 25660 Saône	07/08/2015	06/12/2015	Commerce de détail d'optique	En cours d'instruction
AT02553215C0004	SCI EPHELIDIA Mme CAIREY- REMONNAY Sandrine	7 rue du Pied de Roche 25660 Saône	03/09/2015	02/01/2016	Réfection de toiture	En cours d'instruction - Complétude du 02/10/2015
AT02553215C0005	SARL COIFFURE DEVENDOME Mr TURINA Thierry	Lieudit "Les Ecots" Rue du Cheneau Blond 25660 Saône	09/09/2015	08/01/2016	Exploitation de salon de coiffure hommes, femmes, enfants	En cours d'instruction
AT02553215C0006	DOCTEUR ATTAL Stéphane	1 A rue de la Mairie 25660 Saône	01/09/2015	31/12/2015	Cabinet médical	En cours d'instruction
AT02553215C0007	SNC CMSB Tabac presse Mr BERTIN Samuel	1 Grande Rue 25660 Saône	25/09/2015	24/01/2016	Tabac presse fdj	En cours d'instruction
AT02553215C0008	SCI du petit Frêne Mr PERRRETANT Jean-François	6 rue du Petit Frêne 25660 Saône	25/09/2015	24/01/2016	Logements privés, local commercial	En cours d'instruction
AT02553215C0009	SARL Aux Tisons	10 Grande Rue 25660 Saône	25/09/2015	24/01/2016	Boulangerie pâtisserie	En cours d'instruction

AUTORISATION PRÉALABLE (AP) D'UN DISPOSITIF OU D'UN MATÉRIEL SUPPORTANT DE LA PUBLICITÉ OU UNE PRÉ-ENSEIGNE OU UNE ENSEIGNE

AP02553215C0001	SCI de la Rocade - Représentant BERNARD Denis	Lieudit "Les Ecôts" Rue du Cheneau Blond 25660 Saône	14/08/2015	13/10/2015	13 enseignes de types A, B, C, D, E, F, G, H	Accordée
-----------------	---	--	------------	------------	---	----------

N° de dossier	Vendeur	Acheteur	Date dépôt Initial	Date limite d'Instruction	Adresse du bien	Application DPU simple
DIA2015-22	MOTTET Jean- Pierre	BETOU Emmanuel & CASTILLON Nathalie	27/08/2015	27/10/2015	16 rue de la Croix de Mission 25660 Saône	Non
DIA2015-23	Consorts GERARD	M et Mme Charles GILLET	02/09/2015	02/11/2015	5 avenue de la Gare 25660 Saône	Non
DIA2015-24	PONS Andrée Veuve JUNOD	Pierre JOBARD & Julia VOEGLIN	04/09/2015	04/11/2015	16 rue Charles Bonnefoy	Non
DIA2015-25	CARRE EST	BAULIER Geoffrey & CHENOUD Dorine	07/09/2015	07/11/2015	Rue de la gare 25660 Saône	Non
DIA2015-26	MOUREY	MICHEL Elisabeth	21/09/2015	21/11/2015	5 C Rue de la Fontaine	Non
DIA2015-27	DUQUET Monique	MATHEVON Christophe & JACQUES Evelyne	25/09/2015	25/11/2015	11 avenue de la Gare 25660 Saône	Non
DIA2015-28	DEVILLERS Gérard	CRETIN Michel	05/10/2015	05/12/2015	4 allée Louis Jahier - Entre deux velles 25660 Saône	Non
DIA2015-29	Consorts DUCROT	Mr Mme BARET	12/10/2015	12/12/2015	6 rue de la Fontaine 25660 Saône	Non

2. Etude ZAC commerciale : proposition de la Sedd

M. E. JUAREZ évoque la réunion du 7 octobre dernier où les élus étaient conviés à la présentation d'une stratégie pour lancer l'aménagement de la zone commerciale du Cheneau blond. Tous les élus ont été destinataires du document accompagnant la présentation.

Il s'agit pour les élus de décider si cette stratégie peut être poursuivie comme le propose la Sedd à titre gratuit jusqu'à l'élaboration du dossier de faisabilité.

M. le Maire insiste sur l'opportunité qui est donnée à la municipalité et qui ne se présentera sans doute pas deux fois. C'est en tout cas la seule solution pour aboutir à une réalisation d'ici la fin du mandat.

Un cahier des charges sera à disposition, le premier « coup de pioche » n'aura pas lieu avant un délai de 2 ans après l'étude.

Mme S. GAUTHEROT demande à se faire préciser ce qui doit être décidé ce soir. Est-ce bien une étude de faisabilité gratuite, sans aucun frais et sans engagement ?

M. le Maire répond par l'affirmative.

Mme S. GAUTHEROT s'interroge sur le partenariat avec la Sedd car, en réalité, la commune est vendeuse d'un terrain et, dans ce cas, n'aura plus la maîtrise de l'aménagement.

M. le maire répond qu'une convention sera signée, ce qui permettra à la commune d'avoir un droit de regard sur les aménagements.

Mme S. DOMINGUES interroge M. E. JUAREZ si les autres hypothèses qui avaient été demandées lors du Conseil municipal du 14 novembre 2014 ont été examinées à savoir :

- 1re hypothèse : acquisition par la commune de la parcelle appartenant à M. Bonnefoy ;
- 2e hypothèse : partenariat entre la commune et M. Bonnefoy ;
- 3e hypothèse : vente de gré à gré de la parcelle communale à M. Bonnefoy.

M. E. JUAREZ s'appuie sur le rapport d'un agent de la DDT du 10 février 2015 présenté en commission d'urbanisme. Il précise que l'étude de faisabilité sera soumise aux membres du Conseil municipal. C'est là que le compromis de vente sera proposé et il se concrétisera à l'année N+1.

Mme A. LE BRAS demande pourquoi ces questions n'ont pas été posées lors de la réunion ad hoc du 7 octobre 2015.

Mme S. DOMINGUES répond que les questions posées en commission urbanisme n'ont pas obtenu de réponse.

M. A. VIENNET pense que cette zone représente un véritable enjeu stratégique. Il partage l'avis et les craintes aux travers des questions posées.

Il fait remarquer que l'acheteur du foncier a su bien présenter un dossier. Il regrette que la commune n'ait pas été acteur d'une autre étude menée avec d'autres organismes indépendants en élargissant notamment l'impact de l'aménagement sur les réseaux et l'environnement.

M. E. JUAREZ rappelle qu'en parallèle la commune a sollicité l'AUDAB, l'agence foncière pour une étude d'impact pour les deux zones y compris la ZAC habitat qui s'applique sur un périmètre plus élargi de la zone d'activités. Il précise également qu'il a été demandé à Gaz et Eaux d'étudier les rejets d'eaux pluviales du SUPER U.

Il déplore le manque de confiance ainsi démontré de la part de certains Conseillers municipaux.

Il est donc demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la demande à la Sedd de poursuivre l'étude de faisabilité à titre gratuit.

Adopté par 19 voix pour, 4 abstentions (G. PARIS, D. PEYRARD, M. ROGNON, A. VIENNET).

3. Acquisition emplacement réservé M. Oeuvrard

M. E. JUAREZ rappelle la décision prise en Conseil municipal du 10 avril 2015 d'autoriser M. le maire à poursuivre les démarches d'acquisition d'une bande de terrain grevée d'une servitude d'emplacement réservé. L'avis des domaines a été donné. Un document d'arpentage a été établi par un géomètre expert.

La parcelle objet de l'acquisition par la commune est cadastrée Section AH 338 pour une surface totale de 57 m².

En conséquence il est demandé au Conseil municipal d'acquérir cette parcelle au prix de 3 420 €, hors frais d'acte.

M. Christian PRAOM dit qu'il reste sur sa position du mois d'avril.

Adopté par 22 voix pour, 1 abstention (C. PRAOM).

COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES

4. Modification du nombre de sièges au Conseil d'agglomération de la CAGB

M. le Maire, rappelle que depuis la création de la CAGB en 2001, le Conseil Communautaire fonctionne avec une majorité inversée, à savoir 40% de délégués pour la ville de BESANCON et 60% de délégués communautaires pour les communes de la périphérie.

Ce mode de fonctionnement qui a fait ses preuves a été reconduit lors des élections de mars 2008 et dernièrement lors du scrutin de mars 2014, où les délégués communautaires ont été élus au suffrage universel selon un scrutin de liste.

Cependant, cette construction intellectuelle est battue en brèche par une décision du Conseil Constitutionnel du 20 Juin 2014 qui a annulé les dispositions de l'article L5211-6-1 du code général des collectivités territoriales qui permettaient aux communes d'agglomération de déroger par un accord local (ce qui est notre cas) au principe de proportionnalité dans la répartition des sièges de conseillers communautaires.

En outre, dans sa décision du 20 juin 2014, le Conseil Constitutionnel a précisé que, jusqu'au prochain renouvellement général, cette décision ne s'appliquerait dans certaines hypothèses précises, dont celle du renouvellement partiel ou intégral d'un conseil municipal d'une commune membre.

Suite à cette décision, la loi du 9 mars 2015 a instauré un nouveau mécanisme d'accord local encadré par de nouvelles conditions.

Or, la démission du maire de la commune de Franois, commune membre de la CAGB, entraîne la tenue d'élections complémentaires dans cette commune et le Conseil Communautaire doit être recomposé selon les nouvelles dispositions en vigueur, dont notamment celles issues de la loi du 9 mars 2015.

Par conséquent, dans un arrêté préfectoral, du 5 octobre 2015 (DRCT-Mi-2015-1005-013), Monsieur le Préfet de la Région de Franche-Comté, Préfet du Doubs a fixé la nouvelle composition du Conseil Communautaire du Grand Besançon à 112 sièges (au lieu de 137 actuellement) dont 55 sièges pour la ville de Besançon et 1 siège pour chacune des 57 autres communes.

Au regard de ce qui précède, la commune de Saône perd un siège.

Selon l'article L 5211-6-2 1° c) du CGCT *lorsqu'une commune dispose d'un seul siège, la liste des candidats au siège de conseiller communautaire comporte deux noms. Le second candidat de la liste qui a été élu devient conseiller communautaire suppléant pour l'application du dernier alinéa de l'article L 5211-6*".

Il est donc procédé à l'élection des deux conseillers communautaires élus en 2014 soit M. Yoran DELARUE en tant que conseiller communautaire titulaire et Mme Sylvie GAUTHEROT en tant que Conseillère communautaire suppléante.

Les deux conseillers sont élus à l'unanimité.

5. Election d'un adjoint aux finances

M. le Maire rappelle que Mme V. DURAND avait été désignée 2^{ème} adjointe au maire chargée de l'administration et des finances. Le poste est resté vacant depuis sa démission acceptée par le Préfet le 18 mai 2015.

Après avoir fait appel aux candidats, M. le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la candidature de M. T. ROUX qui entend s'impliquer dans cette fonction. Il a déjà rencontré le trésorier, a participé aux dernières réunions d'adjoints et a commencé à travailler avec le service comptabilité.

Par ailleurs, M. le Maire entend confier des missions à la commission finances pour les prochains mois. Il salue le courage de M. T. ROUX pour prendre en main cette tâche.

M. A. VIENNET demande ce que veut dire le point suivant sur la composition de la commission finances.

M. le Maire répond qu'il a examiné et interrogé le fonctionnement d'autres communes alentours. Il propose que les adjoints fassent partie de la commission finances et ce pour répondre directement aux questions posées au sein de cette commission.

M. A. VIENNET dit qu'il a eu beaucoup de plaisir à travailler avec Mme V. DURAND et espère qu'il en sera de même avec T. ROUX.

Il est procédé à l'élection de l'adjoint aux finances.

M. Thierry ROUX est élu en tant que 6^{ème} adjoint au second tour par 12 voix. Ainsi la liste des adjoints devient la suivante :

- 1^{er} adjoint : Monsieur Emilio JUAREZ
- 2^{ème} adjoint : Monsieur Daniel FABREGUES
- 3^{ème} adjoint : Madame Antoinette LEBRAS
- 4^{ème} adjoint : Monsieur Luc BANDELIER
- 5^{ème} adjoint : Madame Valérie COURCIER
- 6^{ème} adjoint : Monsieur Thierry ROUX

6. Composition de la commission finances

M. le Maire soumet aux membres du Conseil municipal le rajout de tous les adjoints et demande à ce que le vote se fasse à main levée, ce qui est adopté à l'unanimité.

Mme S. GAUTHEROT pense qu'il faut se réjouir de cette décision car cela manquait aux discussions.

M. C. VANCAUWENBERGE dit aussi que c'est une bonne décision. Néanmoins une commission à 15 personnes est trop importante. C'est pourquoi il souhaite se retirer de la commission et participer à une autre commission moins étoffée.

Mme S. DOMINGUES rejoint l'avis de M. VANCAUWENBERGE et souhaite également se retirer de cette commission. Elle constate avec joie que ce qui était réclamé depuis un an ½ arrive enfin. Elle espère que cela améliorera les échanges et la communication qui manquaient au sein de cette commission.

Mme S. GAUTHEROT souhaite également se retirer de la commission pour les mêmes raisons et rejoindre une commission comptant peu de membres dans un souci d'équilibre.

M. A. VIENNET propose que les adjoints ne soient pas inscrits à cette commission mais interviennent à propos des sujets inscrits à l'ordre du jour.

M. le Maire ne retient pas cette proposition et tient absolument à ce que les adjoints soient invités systématiquement en tant que membres à part entière de cette commission.

Adopté à l'unanimité

7. Crédits à taux variable

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que le taux de l'emprunt à taux variable, destiné à financer les travaux du gymnase et de l'école descendra de 3.90 % à 3.19 % ce qui permettra de faire une économie de 10 000 € en 2016.

En revanche le taux fixe est verrouillé et ne peut pas être racheté à l'heure actuelle.

8. Fleurissement

M. D. FABREGUES informe les membres du Conseil municipal que la commune a participé au concours des villes et villages fleuris du Doubs, parmi 150 communes. Saône concourait dans la catégorie de 3 000 hab. à 3 500 hab. et a obtenu 1 fleur, un lot de plantes vivaces et un chèque de 150 €.

Pour 2016, Saône est proposée pour obtenir une 2^{ème} fleur.

M. D. FABREGUES salue le travail assidu, sur une très large superficie du territoire communal, des agents des services techniques qui sont particulièrement attentifs à la préservation de l'environnement par la diminution des pesticides, la plantation plus importante de vivaces, le développement de l'intervention manuelle, et la formation des agents et leur habilitation certiphyto.

9. Syndicat du Marais : chantier de fermeture des chemins

M. D. FABREGUES informe les élus de la mise en place de barrières aux entrées des chemins d'accès au Marais afin d'éviter les dépôts sauvages et autres dégradations diverses et variées. Ceci s'accompagne également de travaux d'aménagement et de pose de signalétique.

Les ayants droits (exploitants agricoles, propriétaires, services publics) pourront accéder à leurs parcelles par des codes.

Un projet similaire pour fermer les accès aux chemins communaux est à l'étude et sera proposé en 2016.

10. Forêts : coupes 2016 et 2017

M. D. FABREGUES informe les élus que M. Saintain a été remplacé par M. Raphaël MEGRAT

l'ONF propose les coupes et les travaux pouvant être réalisés dans la forêt communale pour 2016-2017.

• Vente aux adjudications générales :

Coupes feuillues

1/en futaie affouagère sur les parcelles 17j-21-24-30r-39r et 47r. Découpe aux hauteurs indiquées sur le fût pour le hêtre, découpe standard pour les autres essences diverses ;

2/ en bloc façonné sur les parcelles 23r et 45r ;

Coupes résineux façonnées à la mesure sur la parcelle 15j.

• Ventes de gré à gré en contrat d'approvisionnement avec les transformateurs de bois : parcelle 15j, en grumes et petits bois résineux (1% sera prélevé par l'ONF qui correspond aux frais de recouvrement) ;

• Ventes de gré à gré des chablis : sous forme de chablis en bloc et sur pied ;

• Délivrance à la commune pour l'affouage : parcelles 17j – 21 – 23r – 24 – 30r – 36j – 39r – 45r – 47r.

L'ONF est sollicité pour assurer la prestation d'assistance technique à donneur d'ordre. M. le Maire est autorisé à signer le devis qui lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

Adopté à l'unanimité

Pour mémoire, les lots d'affouage seront plus petits. Le montant sera revu à la baisse.

11. Minibus communal : mise à disposition gratuite par la Sté Axion

M. D. FABREGUES dit que le minibus communal destiné au périscolaire est en fin de vie. Les devis présentés pour son remplacement donnent la somme de 15 000 € à 17 000 € pour une véhicule d'occasion et la somme de 25 000 € pour un véhicule neuf.

Les élus ont été destinataires d'une convention avec une société qui met à disposition gratuitement un véhicule neuf. En contrepartie de la jouissance de ce véhicule, la commune consent un droit d'exploitation exclusif des emplacements publicitaires sur le véhicule. Reste à la charge de la commune les frais d'assurance et de carte grise.

Mme V. DURAND demande si la commune aura un droit de regard sur les publicités.

Apparemment ceci n'est pas explicitement dit dans la convention. Il faudrait que cela puisse être intégré.

Mme V. DURAND demande à ce que soit évitée la publicité pour des zones commerciales extérieures à Saône. Ou en tout cas que le démarchage se fasse prioritairement auprès des commerces Saônois avant d'élargir aux autres enseignes.

M. A. VIENNET n'est pas favorable à cette proposition car, ainsi, la commune ne peut maîtriser les engagements financiers. Selon lui ce sont les plus grosses entreprises qui peuvent financer ce projet, au détriment des petits commerçants que les élus doivent absolument défendre.

Mme E. OPPER estime que quelle que soit l'origine de la publicité, cela n'empêche pas les Saônois de consommer ailleurs que sur la commune.

M. C. VANCAUWENBERGE répond que cela dépend de l'image que l'on veut donner de la commune.

M. L. BANDELIER propose que ce point soit reporté lors un prochain Conseil municipal afin que la commission puisse se renseigner sur ces questions et sur les conditions tarifaires des publicités proposées.

M. M. ROGNON donne une première réponse à cette question puisque la convention donne une fourchette de 500 à 5000 € par emplacement.

M. D. FABREGUES argumente sur le fait que 548 communes utilisent ce mode de location. M. A. VIENNET rétorque que la taille de celles-ci est beaucoup plus importante que Saône.

Mme S. GAUTHEROT propose d'informer les commerçants de Saône et de sonder leur ressenti sur ce dossier.

M. C. MARECHAL estime qu'il faut vérifier sérieusement toutes les conditions et engagements qu'implique la convention.

Le point est reporté.

12. Voisins vigilants

M. D. FABREGUES explique qu'un nouveau dispositif de participation citoyenne se met peu à peu en place dans les communes. Les élus peuvent aller se connecter sur le site www.voisins.vigilants.org.

Grace à ce dispositif, le nombre de cambriolages baisserait de 40 %. Ainsi 100 000 quartiers vigilants existent en France.

Le quartier test à Saône est celui du Colombier où 11 maisons sont identifiées et sont en liaison avec la gendarmerie.

13. Mise en place de panneaux « voisins vigilants »

Il est proposé d'installer 2 panneaux à l'entrée du quartier du Colombier. Le montant total estimé est de 200 €.

M. A. VIENNET demande si ces panneaux sont compatibles avec le Règlement Local de Publicité. Il lui est confirmé que oui.

M. le Maire précise que si ce type d'initiatives se développe, la commune s'inscrira en tant que commune vigilante.

Mme S. GAUTHEROT veut faire préciser que c'est le premier et le seul quartier qui bénéficie de ces panneaux.

M. D. FABREGUES répond par l'affirmative en tant que quartier test.

Adopté par 19 voix pour, 4 abstentions (G. PARIS, D. PEYRARD, M. ROGNON, A. VIENNET).

14. Nom des salles communales

M. L. BANDELIER informe les membres du Conseil municipal sur le travail de la commission qui propose de nommer les salles communales. Il souhaite recueillir les avis de tous avant de présenter officiellement les noms au prochain conseil municipal.

Les plaques seront réalisées par les élèves des TAP.

15. Conseil des jeunes

M. L. BANDELIER explique aux membres du conseil municipal que la commission a travaillé avec Mme SEYER de la commune de Mamirolle qu'il remercie au passage.

A titre d'information il informe sur la composition probable de ce Conseil dont les membres, au nombre de 15, auront entre 8 ans et 17 ans. Ils seront installés pour 2 ans. La commission souhaite la mettre en place pour février 2016.

Il souhaite recueillir les avis des élus avant une décision au prochain Conseil municipal. Les documents de présentation et de candidatures seront envoyés une quinzaine de jours avant.

16. Repas des anciens

Mme A. LE BRAS rappelle que le repas des anciens aura lieu le 9 janvier prochain. Elle propose de passer la participation des « jeunes » conjoints à 18 €.

Adopté à l'unanimité

17. Achat de livres pour les cadeaux de mariage

Mme A. LE BRAS propose d'acheter un vingtaine de livres écrits par Jacques DUBOIS - « A l'ombre du clocher » pour un prix unitaire de 10 €.

M. A. VIENNET exprime ses réserves quant à l'auteur du livre qui tient des propos critiques sur les différentes équipes municipales.

Adopté par 18 voix pour, 1 abstention (V. COURCIER), 4 oppositions (G. PARIS, D. PEYRARD, M. ROGNON, A. VIENNET).

18. Temps d'accueil périscolaire : participation forfaitaire complémentaire

Mme V. COURCIER rappelle que l'animation cinéma des TAP comporte, outre la partie animation, une partie montage pour laquelle l'animatrice doit être rémunérée. Sur proposition de la commission vie scolaire, il est demandé de financer cette prestation par un forfait de 200 €.

Adopté à l'unanimité.

19. Informations diverses

1/ Le mobilier a été commandé et livré pour l'école élémentaire (2 756.15 €) et pour l'école maternelle (2 554.78 €) ainsi qu'un Tableau blanc spécial vidéo projection pour une salle d'activité de l'école élémentaire (492.54 €), qui sert également de salle de réunion.

2/ Un coin « très jeunes lecteurs » a été installé à la médiathèque. La crèche se montre très intéressée pour utiliser cet espace pour les bébés lecteurs.

3/ Le conte d'Halloween organisé à la Médiathèque a été très bien accueilli grâce à la participation bénévole de Mme JACQUOT ;

4/ Une exposition sur l'environnement, prêtée par la CAGB est actuellement visible à la médiathèque jusqu'au 13 novembre prochain.

20. Questions et informations diverses

1/ Annulation de la Diagonale du Doubs 2016. M. le Maire déplore le déficit en bénévoles qui serait la cause de cette annulation.

2/ CAGB : motion sur la modification de la composition du conseil communautaire.

M. le Maire a transmis aux élus le projet de motion résumé comme suit :

M. le Maire, rappelle que depuis la création de la CAGB en 2001, le Conseil Communautaire fonctionne avec une majorité inversée, à savoir 40% de délégués pour la ville de BESANCON et 60% de délégués communautaires pour les communes de la périphérie.

Cependant, cette construction intellectuelle est battue en brèche par une décision du Conseil Constitutionnel du 20 Juin 2014 qui a annulé les dispositions de l'article L5211-6-1 du code général des collectivités territoriales qui permettaient aux communes d'agglomération de déroger par un accord local (ce qui est notre cas) au principe de proportionnalité dans la répartition des sièges de conseillers communautaires.

La démission du maire de la commune de Franois, commune membre de la CAGB, entraîne la tenue d'élections complémentaires dans cette commune et le Conseil Communautaire doit être recomposé selon les nouvelles dispositions en vigueur, dont notamment celles issues de la loi du 9 mars 2015.

Par conséquent, dans un arrêté préfectoral, du 5 octobre 2015 (DRCT-Mi-2015-1005-013), Monsieur le Préfet de la Région de Franche-Comté, Préfet du Doubs a fixé la nouvelle composition du Conseil Communautaire du Grand Besançon à 112 sièges (au lieu de 137 actuellement) dont 55 sièges pour la ville de Besançon et 1 siège pour chacune des 57 autres communes.

Au regard de ce qui précède, 23 communes perdent un siège et la commune LES AUXONS perd 2 sièges.

Cette situation évoquée lors du Conseil Communautaire du 24 septembre 2015 a permis l'émergence d'une très large majorité de communes, notamment celles de la périphérie, en défaveur de cette nouvelle situation.

En effet, la modification de la composition du Conseil Communautaire est un véritable déni de démocratie, car les habitants des 24 communes de plus de 1000 habitants ont élu les 9 et 16 mars 2014 des représentants à la CAGB au scrutin de liste.

La procédure ensuite est ubuesque dans la mesure où « les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le Conseil Municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation ».

A la suite de cet exposé, il s'ensuit un débat rejetant à la majorité (ou à l'unanimité) la position de Monsieur le Préfet de la Région de Franche-Comté, Préfet du Doubs.

Les élus du Conseil Municipal en conséquence désapprouvent la totalité de ces nouvelles règles, qui ne respectent pas le résultat des scrutins des 9 et 16 mars 2014 et demandent au Maire de porter à la connaissance de Monsieur le Préfet de la Région de Franche-Comté, Préfet du Doubs, la position du Conseil Municipal de la commune.

La position exprimée plus haut doit trouver son prolongement par la saisine de Monsieur le Préfet de la Région de Franche-Comté, Préfet du Doubs par le biais d'un recours amiable.

Aussi, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la proposition du maire de se joindre à la procédure Adopté par 22 voix pour, 1 opposition (Mme S. GAUTHEROT).

3/ Rappel élections régionales

Elles auront lieu les 6 et 13 décembre prochain. Les élus qui ne sont pas encore inscrits sur les plannings de tenue du scrutin sont invités à le faire rapidement.

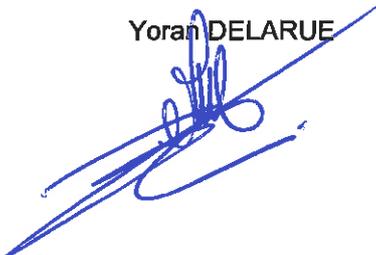
4/ Prochain conseil municipal

La date annoncée est reportée au 16 décembre à 20 heures.

La séance est levée à 22 h 45

Le Maire,

Yoran DELARUE



Le Rapporteur,

Valérie COURCIER

